

tannique a présenté son exposé budgétaire à l'Assemblée législative. Il y a dit que la province était obligée d'imposer une taxe de 3 p. 100 sur les ventes au détail, parce que le gouvernement fédéral n'avait pas rempli les engagements qu'il avait pris lors de la négociation des accords fiscaux. D'après le *Sun* de Vancouver, en date du 26 février, M. Anscomb a également signalé, ce qui est bien intéressant:

...que durant l'année financière 1949-1950, la Colombie-Britannique recevra d'Ottawa 24.2 millions de dollars en retour de la location des domaines de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, ainsi que des droits successoraux. La Colombie-Britannique donnera à ses municipalités 21.9 millions de dollars au cours de la même année. La province ne disposera donc que de la différence pour ses services, soit de 2.3 millions.

Lorsque la province aura permis aux municipalités de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de services sociaux, il ne lui restera que 2-3 millions de dollars de la subvention reçue du gouvernement fédéral, et ce dernier n'a pas assumé la part des frais de la sécurité sociale qu'il s'était engagé à assumer lors de la conclusion de l'accord.

L'article ajoute:

M. Anscomb a déclaré que la province devait imposer la taxe ou abandonner son programme de sécurité sociale. Afin de ne pas abandonner son programme de sécurité sociale, la Colombie-Britannique prélève annuellement 18 millions de dollars en imposant une taxe sur les achats au détail. M. Anscomb a également fait remarquer que le gouvernement fédéral aurait dû remplir depuis longtemps les engagements que comportait et sur lesquels se fondait l'accord fiscal. Le délai serait compréhensible si le gouvernement fédéral avait des embarras financiers, mais on ne peut comprendre pourquoi il tarde à agir avec l'énorme excédent dont il dispose.

Pour mesurer les résultats de ce programme de centralisation du pouvoir financier, que le gouvernement fédéral a adopté à dessein, il n'est que de songer à l'excédent de plus de 600 millions de dollars que le Trésor accuse pour les neuf premiers mois de l'année, alors que les provinces doivent, comme la Colombie-Britannique, imposer des taxes de vente pour faire face à leurs obligations plus lourdes par suite de l'augmentation de leurs dépenses au chapitre de la sécurité sociale.

Quand nous blâmons le gouvernement fédéral de ne pas avoir appliqué le programme de la sécurité sociale, on nous dit parfois, même dans ma province, que cela tient à ce que l'Ontario et le Québec ont refusé de signer les accords fiscaux. C'est là l'explication que nous fournissent les libéraux. Voyons ce qu'elle vaut. Les relations fédérales-provinciales, au chapitre financier, présentent actuellement le tableau suivant. Par suite d'un accord conclu avec la Colombie-Britannique, le Dominion perçoit environ 144 millions de dollars des contribuables de

la province, sous forme d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés commerciales et de droits successoraux. Aux termes de l'accord, le Dominion verse à la Colombie-Britannique quelque 20 millions de dollars, soit le septième des perceptions. A l'heure actuelle, le Dominion perçoit des contribuables de l'Ontario et du Québec 674 millions, sous forme d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Ces chiffres sont tirés de renseignements qu'on m'a fournis ici, l'an dernier, en réponse à une question. Le gouvernement fédéral ne verse aucune subvention aux gouvernements de l'Ontario et du Québec, comme il l'aurait fait si ceux-ci avaient signé l'accord. En se basant sur ces chiffres, si ces deux provinces avaient signé l'accord, elles auraient droit à une subvention annuelle de 143 millions de dollars pour les deux. Le gouvernement fédéral prélève 674 millions de dollars de ces deux provinces; son revenu est donc 140 millions de dollars de plus par année, parce que ces deux provinces n'ont pas signé l'accord. Invoquer l'argument que l'Ontario et le Québec n'ont pas signé, pour ne pas remplir la promesse de sécurité sociale faite à la Colombie-Britannique est on ne peut plus absurde. Mes amis libéraux, présents ou absents, le savent. Ils se rendent compte qu'ils trompent la population lorsqu'ils s'excusent ainsi de n'avoir pas rempli la promesse exigée par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer un autre effet de cette méthode de saigner les provinces. Le pouvoir d'imposition a été attribué au gouvernement fédéral, qui refuse de remplir ses promesses en matière de sécurité sociale. La province de la Colombie-Britannique est contrainte d'imposer la taxe de vente pour appliquer à sa population ce qu'elle considère comme le minimum de sécurité sociale. Les gouvernements municipaux sont incapables de s'acquitter de leurs obligations et les provinces ne peuvent se porter à leur rescousse. A titre d'exemple, je vais raconter ce qui s'est passé dans ma propre région, l'an dernier. Rien n'est plus nécessaire à la population de Kamloops que des écoles; c'est ce dont ils manquent le plus. L'automne dernier, on a soumis un projet de règlement municipal pourvoyant à l'affectation d'une somme d'un million et demi en vue de l'acquisition de locaux, dans cette région, à des fins scolaires. Le gouvernement provincial devait fournir environ la moitié de cette somme. L'imposition d'une taxe foncière était le seul moyen dont disposait la municipalité pour obtenir l'autre moitié. Personne n'a nié le besoin de plus d'espace dans les écoles et cependant, la ville et les municipalités rurales ont rejeté le projet de règlement, pour une seule et unique raison: le montant écrasant des